

**Prise de position**

# **Le PDC : pour la sécurité de la Suisse, présente et future !**

approuvée par la présidence du parti le 12 juillet 2013

## Introduction

La sécurité constitue un besoin fondamental de l'être humain. La sécurité est synonyme de qualité de vie. La sécurité est un facteur essentiel de l'attractivité et du succès de la Suisse. La Suisse est l'un des pays les plus sûrs du monde. Le PDC souhaite qu'il en reste ainsi. Les organes de sécurité suisses fournissent un excellent travail. Grâce au système de milice, l'armée et le service civil sont bien implantés dans la population. La police et l'armée inspirent une grande confiance auprès des citoyens.

Et pourtant, une insécurité croissante se répand. Des personnes qui entrent en Suisse, commettent des vols par effraction et repartent très rapidement, sont une réalité. Nombre de personnes âgées et de femmes évitent les gares après 22 heures. La Statistique policière de la criminalité révèle une croissance des infractions pour l'année dernière. C'est le nombre de vols qui a particulièrement augmenté mais également celui des actes de violence a de nouveau progressé. Lorsque des jeunes hommes sont attaqués sans raison apparente lors de sorties, que des casseurs et des fauteurs de troubles incitent sans gêne à la violence dans nos villes, que les séniors sont victimes de vols à l'astuce et que la hausse du nombre d'effractions est alarmante notamment dans les cantons frontaliers – alors nous sommes face à des éléments qui influencent négativement le sentiment de sécurité subjectif.

De plus, nous sommes confrontés aujourd'hui à une multitude de menaces. Le terrorisme et la criminalité organisée en font partie aussi bien que les menaces et les formes de criminalité, liées à Internet. Les cyber-attaques ne visent pas uniquement les particuliers. De nos jours, les attaques dirigées contre notre économie, nos infrastructures et notre société hautement technicisées sont également une réalité.

Se sentir en sécurité doit s'imposer comme une évidence. Toutes les parties prenantes, à savoir la population, la police et l'armée, doivent unir leurs efforts pour que nous nous sentions en sécurité en Suisse et que notre sécurité soit assurée. Les milieux politiques sont appelés à relever le défi. Le PDC veut que les citoyennes et citoyens puissent se déplacer librement et sans peur du crime, à toute heure du jour et de la nuit, dans les rues et sur les places, en bus et en train ainsi que dans les gares. Le PDC ne tolère aucune zone de non-droit. Il met tout en œuvre pour que, dans la mesure du possible, tous les citoyens puissent évoluer librement, à tout moment et en toute sécurité dans l'espace public sans éprouver la moindre inquiétude.

Afin de garantir la sécurité en Suisse, il y a lieu de remplir les quatre points suivants :

1. les bases légales doivent permettre de garantir efficacement la sécurité et la lutte contre la criminalité ;
2. les acteurs disposent des ressources nécessaires pour accomplir leur mission de manière efficace ;
3. l'interaction entre les acteurs fonctionne bien ; et
4. les citoyens aident à garantir la sécurité.

### 1. Pour la sécurité en Suisse : en combattant efficacement la criminalité

Les risques et les menaces sont multiples de nos jours. Le PDC cherche à obtenir que nos citoyennes et citoyens puissent à toute heure parcourir sans crainte l'ensemble de l'espace public. La présence visible de la police y joue un rôle important. Mais toutes les menaces ne sont pas manifestes et il faut éviter d'attribuer toutes les ressources des forces de sécurité à la lutte contre la criminalité « visible ».

- **Un droit pénal efficace** : le droit pénal doit avoir un effet préventif et dissuasif. Il y a lieu de prononcer de nouveau plus facilement des peines sans sursis. Le droit pénal doit être tout particulièrement applicable et efficace dans le domaine de la criminalité itinérante transfrontalière. L'effet des sanctions est particulièrement dissuasif lorsqu'elles sont exécutées le plus directement possible après le délit. Les ordonnances pénales écrites ne sont pas suffisamment dissuasives et rendent la justice moins visible aux yeux du public. C'est pourquoi le PDC soutient l'introduction de procédures rapides, notamment pour les grandes manifestations dont le potentiel de violence prévisible est grand, telles qu'elles sont d'ores et déjà appliquées avec succès au canton de Saint-Gall.
- **Rendre le code de procédure pénale plus efficace** : quiconque cache son visage lors d'une assemblée ou d'une manifestation soumise à autorisation, rend délibérément une identification ultérieure difficile ou impossible. Le PDC exige la création d'instruments juridiques qui demeurent efficaces même si un groupe protège des personnes encagoulées de l'intervention de la police. La peine pour émeute doit être élevée, les suspects doivent pouvoir être détenus 72 heures. C'est la seule manière d'assurer qu'aussi bien l'entreprise formatrice que les parents soient informés et surtout d'éviter que les jeunes ne s'en tirent sans qu'aucune peine ne soit prononcée.
- **Standardiser et simplifier les avis de recherches sur Internet** : dans ce contexte, les bases légales pour la publication de photos doivent être les mêmes dans toute la Suisse. Les conditions auxquelles est soumise la publication de photos sur Internet doivent être claires, afin de ne pas perdre inutilement un temps considérable et précieux lors de la recherche des auteurs présumés. Les avis de recherche sur Internet ne doivent pas être sujets à des exigences disproportionnées, tout particulièrement lorsqu'il s'agit d'élucider des infractions commises dans le cadre de manifestations non autorisées. Quiconque persiste à agir illégalement malgré un rappel à l'ordre par la police, ne doit pas bénéficier de la même protection que les honnêtes citoyens en matière de diffusion de photos.
- **Surveillance des extrémistes violents** : actuellement, ni la police, ni le Service de renseignement de la Confédération n'ont la possibilité de procéder à des écoutes téléphoniques ou à une surveillance du courrier électronique à titre préventif dans les cas d'extrémisme violent ou à posteriori après une escalade de la violence. Le PDC demande la création d'une base légale correspondante. Les réseaux sociaux, par le biais desquels sont publiées des invitations aux manifestations non autorisées telles que « Tanz dich frei », doivent être contraints de collaborer avec les autorités.
- **La sécurité dans l'espace virtuel** : les risques liés à Internet ne connaissent pas de frontières ; d'autres pays sont confrontés aux mêmes défis. Le PDC soutient la création d'une réglementation internationale, fixant un code de conduite, des normes et des standards relatifs au comportement à adopter sur Internet. La Suisse doit y jouer un rôle actif.
- **Enquête préventive secrète** : il y a lieu de protéger les enfants et les jeunes des pédophiles sur la toile. Les enquêtes préventives secrètes de la police permettent d'éviter les délits graves et doivent par conséquent être possibles dans tous les cantons. Les délinquants pédophiles utilisent souvent les forums de discussion sur Internet pour entrer en contact avec des mineurs. Dûment autorisés par le juge, la police en profite pour enregistrer les contacts des présumés auteurs d'actes d'ordre sexuel ou pornographique et de les analyser en vue d'arrêter ces derniers avant qu'il ne soit trop tard.

## 2. Pour la sécurité en Suisse : avec suffisamment de ressources

Pour que l'armée, la police, la protection civile, les pompiers et les gardes-frontière puissent remplir leur mission, il leur faut avoir suffisamment de ressources matérielles et financières ainsi qu'en personnel à leur disposition.

- **Suffisamment de personnel** : La sauvegarde de l'ordre et de la sécurité publics est une tâche centrale de la police. Pour l'accomplir, la police ne doit disposer d'un nombre suffisant de policiers, afin d'éviter un vide du pouvoir ; un vide de pouvoir de plus en plus fréquemment par des prestataires privés. Les cantons sont tenus d'allouer suffisamment de moyens. Le PDC continue d'exiger 3000 policiers supplémentaires. La justice doit elle aussi disposer des ressources appropriées, afin de pouvoir prononcer ses jugements dans un délai utile. Il y a lieu de renforcer l'effectif du Corps des gardes-frontière (Cgfr) par 300 personnes et de régler clairement la collaboration entre le Cgfr et la police. Grâce à la collaboration entre les forces de sécurité il est possible d'améliorer la lutte contre la criminalité itinérante transfrontalière. Le personnel ajouté doit être engagé directement dans les zones frontalières.
- **Exploiter la technologie moderne** : les délinquants itinérants ne passent souvent que pour une très courte durée la frontière dans le but de faire leurs « courses » et disparaissent aussitôt après. Comme il ne sera jamais possible de faire en sorte qu'un policier ou un garde-frontière soit au bon endroit au bon moment, la police doit pouvoir recourir aux moyens techniques modernes. Il est prévu d'augmenter la capacité des systèmes de vidéosurveillance des routes existants de manière à ce qu'ils puissent scanner automatiquement les plaques de contrôle et les comparer avec le système suisse de recherches informatisées de police (RIPOL), qui englobe les bases de données destinées à la recherche de personnes, de véhicules, d'objets et d'infractions non élucidées.
- **Prendre les cyberrisques au sérieux** : Les attaques sur l'infrastructure TIC (technologies de l'information et de la communication) constituent une menace d'autant plus actuelle que la Suisse est un pays hautement développé. Nos réseaux numériques sont notre point le plus vulnérable. L'économie suisse, notre infrastructure et même notre sphère privée peuvent être gravement endommagés par une cyberattaque. La mise en œuvre de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques est une tâche commune de la Confédération et des cantons. Au XXI<sup>e</sup> siècle, la protection de ces axes commerciaux modernes constitue une tâche essentielle des forces de sécurité. Le PDC enjoint le Conseil fédéral d'examiner la création d'un bataillon « Conduite de la guerre électronique », constitué de cadres et de soldats de milice dotés d'une formation particulière.
- **Une armée performante comme un filet de sécurité** : nous attendons de l'armée qu'elle assure la sécurité de l'espace aérien et qu'elle entretienne sa capacité à affronter les risques militaires. Elle doit en outre fournir un service d'aide en cas de catastrophe, remplir des missions de promotion de la paix et s'acquitter de tâches subsidiaires pour les autorités civiles et la population. La liberté et la justice sont les biens juridiques essentiels de notre société démocratique. De nombreux peuples luttent pour les obtenir et les paient au prix fort. La sauvegarde de notre liberté doit nous être suffisamment précieuse pour accorder à l'armée les moyens nécessaires.

### 3. Pour la sécurité en Suisse : grâce à une collaboration efficaces des acteurs

Une politique de sécurité n'est intégrée que si les différents acteurs collaborent de manière effective et efficace. Son optimisation est un défi que chaque pays doit sans

cesse relever. Au sein du Réseau national de sécurité, les rôles et les compétences doivent être coordonnées et réglées de manière claire et sans équivoque. Toutefois, il y a lieu de tirer systématiquement profit des possibilités de collaboration, comme par exemple entre le Corps des Gardes-frontière et la police cantonale ainsi qu'entre la police et l'armée. Si nécessaire, le principe de subsidiarité doit être redéfini.

- **Optimisation de la coordination** : Dans le cadre du Réseau national de sécurité, la collaboration entre les différents partenaires doit être optimisée en vue de situations ordinaires mais également pour les cas exceptionnels. La communication entre la police, l'armée, le Corps des Gardes-frontière et la Sécurité militaire (Séc mil) doivent faire l'objet d'exercices afin qu'une éventuelle opération fonctionne sans accroc. Le PDC soutient les efforts de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) en vue de la création d'un concordat de police à l'échelle de la Suisse. Il s'agit en particulier de rationaliser les procédures de collaboration intercantonale, de garantir l'interopérabilité et d'harmoniser la doctrine d'intervention.
- **Collaboration transfrontalière** : il importe que les cantons concernés collaborent étroitement avec les régions frontalières voisines dans le cadre de la lutte contre la criminalité itinérante transfrontalière.
- **L'armée : une réserve opérationnelle de sécurité pour le pays.** Les interventions de l'armée doivent rester possibles afin de soutenir les autorités civiles dans les tâches de sûreté et de protection (protection des ambassades) ainsi qu'en matière d'aide en cas de catastrophe et autres. Les coûts doivent être présentés avec transparence afin de mettre en évidence la valeur de la sécurité.
- **Un service de renseignement efficace : un système d'alerte précoce compétent.** Le Service de renseignement de la Confédération doit disposer des compétences nécessaires en matière d'intervention en Suisse et à l'étranger, afin de servir de système d'alerte précoce
- **La sécurité dans les transports publics** : Afin de rendre plus efficace la collaboration entre la police et la police des chemins de fer, cette dernière nécessite un accès direct aux systèmes d'information de la police. Grâce à l'augmentation du personnel accompagnant, à l'installation de caméras de surveillance, etc. nous renforçons non seulement la sécurité dans les gares et dans les trains mais nous garantissons aussi la sécurité des passagers.
- **Pas de privatisation rampante de la sécurité** : De plus en plus fréquemment, des entreprises de sécurité privées accomplissent en Suisse des tâches complétant le travail de la police ou relevant de la souveraineté de l'Etat. Le PDC se montre critique à l'égard de cette évolution. La police doit assurer l'ordre et la sécurité publics et veiller au respect des lois en vigueur en Suisse. L'Etat n'a pas le droit d'abandonner à la légère son monopole du recours à la force. Il doit être clairement défini quelles tâches peuvent ou ne peuvent être déléguées.
- **Création d'un système de communication fiable et à l'abri des crises** : En complément du rapport adopté sur le Réseau national de sécurité, nous exigeons qu'une communication protégée et fiable soit assurée entre les principaux acteurs de la politique de sécurité.
- **Encouragement de la collaboration internationale** : la criminalité organisée, le terrorisme ou les catastrophes naturelles – il n'y a guère de menaces qui s'arrêtent aux frontières nationales. Il est possible de gagner du temps précieux dans la lutte contre le crime par le biais d'une collaboration internationale. Grâce à l'accord de Schengen la Suisse a accès à la base de recherche électronique pour toute l'Europe,

le Système d'information Schengen (SIS II). Ce dernier tient compte des dernières avancées techniques et permet de consulter également des images et des empreintes digitales. En moyenne 30 enquêtes aboutissent par jour à l'aide de ce système.

#### 4. Pour une Suisse sûre – car la sécurité nous concerne tous !

C'est à l'Etat qu'il incombe en premier lieu d'assurer la sécurité et l'ordre dans l'espace public. Finalement la sécurité nous concerne tous. Mais qui fait preuve de courage civil dans le cadre de ses responsabilités, participe au moins autant à l'accroissement de la sécurité dans la vie courante. Aussi sommes-nous de plus en plus appelés à apporter notre propre contribution dans le cadre de nos devoirs de citoyens. Il y a suffisamment de possibilités, par exemple à l'armée ou dans les organisations d'intervention d'urgence (police, sapeurs-pompiers ou premiers secours).

- **La responsabilité individuelle:** la violence nous concerne tous. Ces dernières années, nous avons malheureusement pris l'habitude de réagir aux infractions en détournant les yeux. Les victimes sont abandonnées à elles-mêmes ; au lieu de leur apporter notre aide, nous prenons nos distances face à ces situations. Notre société doit réviser son opinion, faire preuve de davantage de courage civil et fournir de l'aide !
- **Un espace public sûr :** il faut prévenir une dégradation physique et morale, le vandalisme, les vols, les cambriolages d'appartements ainsi que la violence dans l'espace public grâce à des aménagements préventifs dans les villes, un meilleur éclairage, l'installation accrue de caméras vidéo aux points névralgiques.